

## Définition « risques psychosociaux »

Les risques psychosociaux (RPS) sont définis comme **les risques pour la santé physique et mentale des travailleurs**. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les **conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail**.

**Les risques psychosociaux les plus connus** (le stress, le burnout, les violences internes / externes) **sont causés par le déséquilibre de plusieurs facteurs psychosociaux présent dans chaque environnement de travail**.

Afin de répondre au mieux à la nature du déséquilibre perçu dans l'environnement professionnel, **les missions du psychologue du travail s'articulent autour de trois niveaux de prise en charge** :

- **l'accompagnement individuel ;**
- **les accompagnements collectifs ;**
- **l'accompagnement préventif.**

## Comment en bénéficier ?

*La collectivité peut faire une demande d'accompagnement préventif auprès du psychologue du travail en remplissant la fiche de demande disponible sur le site du CdG62, à transmettre par courriel à l'adresse mail correspondant à votre secteur d'intervention.*

*À la réception de ce document, un psychologue du travail prend contact avec la collectivité et établit une proposition d'accompagnement chiffrée. (L'acceptation des conditions d'intervention fera l'objet d'une contractualisation)*

### Tarif d'intervention

**À partir\* de 200 € la ½ journée pour les collectivités affiliées et de 300 € la ½ journée pour les collectivités non affiliées**

\* Tarif variant en fonction de la formule proposée (Actions de sensibilisation ou de formation, accompagnement DU RPS)

Pour toute demande d'information, veuillez contacter pour les collectivités relevant des arrondissements de :

→ **Béthune, Lens, Arras et Saint-Omer**

**Mme Juliette WILLECOCQ**

**j.willecocq@cdg62.fr**

**03 21 54 81 22**

→ **Boulogne, Calais et Montreuil**

**M. Maxime LEBLOND**

**m.leblond@cdg62.fr**

**03 21 54 81 22**

[www.cdg62.fr/](http://www.cdg62.fr/)



## Psychologue du travail L'accompagnement préventif



**cdg 62**

[www.cdg62.fr/](http://www.cdg62.fr/)  
CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PAS-DE-CALAIS

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PAS-DE-CALAIS

Afin de prévenir efficacement les risques psychosociaux et leurs conséquences (stress, conflits...), il est nécessaire de sensibiliser et/ou de former les membres d'une collectivité à une compréhension commune en matière de définition et d'identification des différents facteurs dans l'environnement professionnel.

### Objectifs

- La démarche de sensibilisation ou de formation aux thématiques de la santé au travail a pour objectif d'aborder de façon pédagogique un sujet pouvant paraître abstrait ou subjectif.
- Elle permet d'établir une base de compréhension commune et partagée mais également d'acquérir des réflexes attitudeux et comportementaux à mettre en œuvre dans le quotidien professionnel.

### Méthodologie

- Toute sensibilisation ou formation se base sur un support de type PowerPoint des vidéos, des études de cas, des quizz / tests, des exemples concrets et des mises en situations.
- Chaque sensibilisation/formation possède des apports théoriques et pratiques. Son format s'adapte à la taille du groupe et au public.



- Accompagnement par un psychologue du travail
- Absence d'accompagnement par un psychologue du travail
- Accompagnement optionnel par un psychologue du travail